

L'abus du droit de recours et des sociétés-écrans

Autor(en): **Gavillet, André**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **31 (1994)**

Heft 1161

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1009345>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La troisième voie Lausanne-Genève

CAPACITÉ

La capacité d'une voie de chemin de fer, en l'absence de possibilités de dépassement, est déterminée par la différence de vitesse entre des convois de nature différente. On peut ainsi théoriquement faire circuler 15 à 20 trains par heure sur une ligne, pour autant que tous circulent à la même vitesse (cette capacité pourrait être augmentée avec l'adoption d'un autre système de sécurité, de type métro). En présence d'un trafic mixte (régional, direct, intercity), le trafic le plus lent occupe d'importantes capacités qui ne sont plus disponibles pour le trafic rapide. La présence d'un trafic mixte limite de fait la capacité de la ligne Lausanne-Genève à 2 trains IC, deux directs et deux régionaux par heure.

La réorganisation du trafic régional a donc pour but de libérer des capacités pour le trafic plus rapide.

(ag) Avant de discuter nos relations ferroviaires avec la France, où en sommes-nous sur le plan intérieur, où en est la planification de la troisième voie Lausanne - Genève, la ligne étant actuellement saturée ? Et question ultime: qui, politiquement, coordonne les travaux sur notre sol et les négociations extérieures ?

Le *Cheminot* (24 février) a publié une esquisse de la dernière variante de la troisième voie Lausanne - Genève étudiée par les CFF, dite variante K+.

Ce projet divise la ligne en trois tronçons. A partir de Lausanne le trafic régional n'est maintenu que jusqu'à Allaman. Entre cette localité et Coppet, la desserte régionale sera transférée sur des bus qui rabattront les voyageurs sur les gares plus importantes comme Rolle, Gland, Nyon et Coppet qui seront desservies par des trains accélérés. A partir de Coppet, une troisième voie sera créée jusqu'à Genève.

La solution est intéressante dans un souci de gestion économique. Genève qui gagne un RER ne peut être que satisfait. L'étude ne dit pas si la réduction et le transfert du trafic régional permettra de faire circuler 8 à 10 TGV supplémentaires entre Lausanne (Bussigny) et Genève. Mais les premiers calculs permettent d'affirmer que tel est le cas, avec encore une réserve suffisante de capacité.

Ce projet a été présenté le 1^{er} février à la commission des transports du Grand Conseil. Le *Cheminot* s'est autorisé de cette présentation pour publier l'état d'avancement des travaux.

On s'étonnera que cette primeur soit réservée seulement à une commission du Grand Conseil genevois. Sur un dossier aussi sensible, touchant Vaud et Genève, une coordi-

nation s'imposait. Pourquoi pas une séance commune des deux commissions parlementaires ? Et avant cela, où en est le dossier au niveau des Conseils d'Etat ? La question est donc toujours d'actualité. Qui coordonne ? ■

L'abus du droit de recours et des sociétés-écrans

(ag) Il est de bon ton dans les milieux de droite de déplorer les abus des procédures de recours naturellement attribués aux écologistes.

Paolo Bernasconi, ancien procureur du canton du Tessin, aujourd'hui avocat, a donné un autre éclairage lors d'un exposé à la sixième conférence internationale anti-corruption qui s'est tenue à Mexico. Il a été publié par la *NZZ* (7.2.94).

242 demandes d'entraide judiciaire ont été adressées à la Suisse par le procureur de Milan. La majorité concerne le canton du Tessin. 91 ont été déclarés recevables. Les autres font l'objet de recours. Le Tribunal cantonal tessinois et le Tribunal fédéral sont débordés. Les preuves attendues ne peuvent pas être adressées, dans les délais utiles, aux autorités d'instruction. Les accusés ou les banques ne se laissent pas retenir par l'absence de fondement de leurs recours. Il leur suffit que les recours retardent la procédure d'entraide judiciaire de deux à trois ans. Un certain nombre d'avocats sont devenus les spécialistes de ces combats retardataires.

Paolo Bernasconi a profité de dénoncer, une fois de plus, le rôle des pavillons de complaisance bancaire, les sociétés *off shore* (Liechtenstein, Jersey, Guernesey, Irlande, Bahamas, Bermuda, Panama, Virgin Islands, Cayman Islands). Des comptes sont ouverts en Suisse ou au Luxembourg à partir de sociétés boîtes aux lettres créées dans ces pays. En 25 ans Bernasconi a toujours retrouvé cette constellation et ces écrans dans des cas lourds de criminalité économique ou de drogue. Or ces canaux sont tolérés parce qu'ils sont utilisés par les fraudeurs du fisc; ce faisant ils peuvent être utilisés aussi par les spécialistes de la corruption et du marché de la drogue.

Or on n'entend jamais les partisans d'une politique dure de répression contre le trafic de la drogue attaquer l'attitude des banques qui pour ne pas gêner l'évasion fiscale offrent, par une complicité de fait, les moyens de recycler l'argent criminel.

Une mesure simple serait un bouclage sévère des pavillons de complaisance bancaire. Quelle effrayante hypocrisie dans le refus d'agir en ce domaine, quelle démission de l'ordre international. ■

MÉDIAS

Le service de presse du Parti socialiste suisse paraît désormais aussi en français sous la forme d'une revue au format A5. Il est bimensuel, sauf en juillet et août, et il y a aussi des éditions spéciales à la veille de scrutins fédéraux.

Handels-Zeitung a publié un article du spécialiste Herbert Bruderer sur la mort des journaux. Un tableau des concentrations depuis juin 1992 signale la disparition des trois quotidiens de gauche, de deux quotidiens catholiques et d'un quotidien sans lien idéologique, sans tenir compte de la fusion des deux quotidiens jurassiens.